

Les opposants craignent l'impact du projet sur la Versoix, toute proche. X. Lafargue/TDG

# Levée de boucliers contre une décharge

**CHAVANNES-DE-BOGIS (VD)** Selon les associations et des députées romandes, cet énorme projet menace la Versoix. Le dossier est à l'enquête.

Les défenseurs de l'environnement montent au créneau. Objet de leur inquiétude, la décharge des Tattes-de-Bogis. Situé entre Chavannes-de-Bogis et Chavannes-des-Bois (VD), ce site de plus de 50 hectares est envisagé pour le stockage d'environ 1,7 million de mètres cubes de matériaux d'excavation sur dix ans. Il est identifié dans le plan sectoriel vaudois des décharges 2024.

L'association EcoLaVersoix fustige la création d'«une immense décharge de 2 km de long, à 100 mètres de la rivière franco-suisse de la Versoix».

Selon ses calculs, celle-ci s'étendrait sur «70 terrains de football» et engendrerait «le passage supplémentaire de 75 camions par jour». Dans sa pétition, l'association rappelle

que les marais de la Versoix, à proximité, sont «un site unique protégé». S'ajoute le possible impact sur l'eau potable, «car les eaux de ruissellement de la décharge s'écouleraient dans la rivière et pollueraient le Léman». Plus de 25'500 signatures ont été récoltées.

La Fédération des sociétés de pêche genevoises partage

leurs craintes. «Depuis plus de trente ans, les pêcheurs et les pêcheuses genevoises constatent la lente dégradation des eaux de la Versoix à la suite de l'urbanisation forcée du Pays de Gex, dixit son secrétaire, Maxime Prevedello. On ne peut accepter une nouvelle atteinte à ce milieu aquatique précieux et fragile.»

Des députées se sont saisies du problème. La Verte Nathalie Vez a questionné le Conseil d'État vaudois. En novembre 2024, l'Exécutif lui a répondu: «Ce projet est encore en phase d'étude et les analyses se poursuivent. Les expertises en cours portent notamment sur la protection du bas-marais et de la zone alluviale du Grand Bataillard.» **MARIE PRIEUR**

## Genève est propriétaire d'une parcelle

À Genève, c'est la Centriste Christina Meissner qui a interpellé le Conseil d'État, lui demandant d'agir. «J'avais déposé une motion afin que le Canton s'implique. En effet, une parcelle appartient à l'État de Genève, il s'agit de celle qui comprend l'accès à la future décharge.» Selon cette amoureuxse de la nature, «les gens ne se rendent pas compte, mais c'est un désastre absolu de mettre une décharge à cet endroit. On est à un moment crucial du projet, celui de l'enquête. C'est le moment d'agir!»